



No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET DIFFUSÉE EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **2 DÉCEMBRE 2020, À 20 H.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2020
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 5.2 Adhésion à IVÉO - Expérimentation d'innovations - 2 874,38 \$
- 5.3 Pétition de citoyens de l'île Goyer - Demande d'accès pour les véhicules tout-terrain et motoneiges aux pistes situées du côté ouest de la Route 223 à partir du pont de l'île Goyer et des rues locales de ce secteur
- 6 FINANCES
- 6.1 Déboursés du mois - Novembre 2020
- 6.2 Dépôt - Liste des commandes - Novembre 2020
- 6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Novembre 2020
- 6.4 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du centre multifonctionnel et décrétant un emprunt de 1 945 500 \$
- 6.5 Autorisation de paiement - Factures - Entretien et soutien des applications informatiques - PG Solutions inc. - 89 408,03 \$
- 6.6 Octroi du contrat - Acquisition de mobilier (chaises et fauteuils) - Futur hôtel de ville - Unique mobilier de bureau - 40 848,82 \$



No de résolution



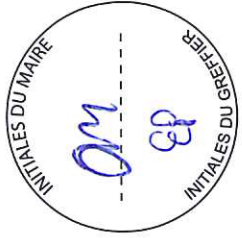
- 6.7** Dépôt annuel - Politique de gestion des surplus
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Autorisation de signature - Acte de cession - Boisé Carignan - Lots 6 082 480 et 6 206 071, correspondant à une partie du boulevard Désourdy, et 5 908 969, correspondant à une partie de la rue Léon-Paré
- 7.2** Octroi de contrat - Achat de diesel clair et coloré 2021-2022-2023 - Les Huiles Thuot et Beauchemin Inc. - 30 000 \$/année
- 7.3** Octroi de contrat - Entretien des compresseurs de l'usine d'eau potable pour cinq (5) ans - Entreprise L.M. inc. - 21 653,63 \$
- 7.4** Octroi de contrat - Entretien et réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires - Électrel inc. - 99 303,91 \$
- 7.5** Ajout au contrat - Entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable 2020 - Électrel inc. - 23 000 \$
- 7.6** Octroi de contrat - Surveillance et prévision des crues et installation d'une station météo dans le secteur Grande-Allée - Hydro Météo - 40 693,74 \$
- 7.7** Analyse - Demande de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Camionnage sur les chemins Brunelle et Salaberry
- 7.8** Adhésion et participation - Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) - 1 724,63 \$
- 7.9** Autorisation de délégation - Participation aux tables de concertation à titre de partenaire du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole de la Montérégie-Est - Nature-Action Québec
- 7.10** Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement - Prolongement des infrastructures rue Albani
- 7.11** Programmation des travaux révisés - Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 7.12** Embauche - Technicienne en gestion des eaux
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Autorisation d'agir à titre de co-demanderesse - Demande à la CPTAQ - Usage non-agricole - Lots 2 599 523, 3 636 337 et 2 599 530
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2020-033 – Lot 2 601 383 – 1215, rue Jean-Vincent
- 8.3** Demande de PILA 2020-031 – Lot 2 343 386 – 3454, chemin Sainte-Thérèse



No de résolution

- 8.4** Autorisation de signature - Permis de lotissement - rue Henriette
- 8.5** Approbation - Plan d'aménagement d'ensemble pour la zone H-572 - Chemin Sainte-Thérèse
- 8.6** Autorisation - Nouveau panneau-réclame aux abords de l'autoroute 10
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Paroisse Saint-Joseph de Chambly - Programme reconnaissance - 100 \$
- 10.2** Demande d'aide financière - Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster - Paniers de Noël 2020 - 300 \$
- 10.3** Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2020 - 2 000 \$
- 10.4** Modifications - Comité familles et aînés
- 10.5** Dépôt - Entente de développement culturel 2021 à 2023 et nomination du mandataire
- 10.6** Création d'un nouveau comité consultatif - Comité consultatif culturel
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémetries pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt de 125 100 \$
- 11.2** Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémetries pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt de 100 900 \$
- 11.3** Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt de 741 400 \$
- 11.4** Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$
- 11.5** Annulation - Résolution 20-08-322 - Adoption - Règlement d'emprunt 529 (2020) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant un emprunt de 2 508 400 \$
- 11.6** Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

- 11.7** Avis de motion - Projet de règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux
- 11.8** Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 11.9** Avis de motion - Projet de règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux
- 11.10** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 529 (2021) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt de 2 853 500 \$
- 11.11** Avis de motion - Projet de règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mécontentes visées par l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales
- 11.12** Avis de motion - 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue
- 11.13** Avis de motion - Projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U (PAE chemin Sainte-Thérèse)
- 11.14** Adoption - Projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U (PAE chemin Sainte-Thérèse)
- 11.15** Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE Sainte-Thérèse)
- 11.16** Adoption - 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE chemin Sainte-Thérèse)
- 11.17** Adoption - Règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U
- 11.18** Adoption - Règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U - Établissant des normes de gradation de densité et l'intégration visuelle des zones H-137, H-139 et H-140
- 11.19** Adoption - Second projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement



No de résolution

11.20 Adoption - Règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

11.21 Adoption - Règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U - Définissant les largeurs minimales d'emprise et de chaussée pour une rue à sens unique

11.22 Adoption - Règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

11.23 Adoption - Règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

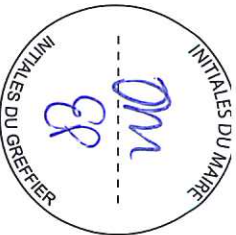
4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution



5.1 Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière de l'extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2020.

20-12-438

5.2 Adhésion à IVÉO - Expérimentation d'innovations - 2 874,38 \$

CONSIDÉRANT qu'IVÉO est un OBNL financé principalement par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère de l'Économie Sciences et Innovation (MESI), dont la mission est d'accompagner les villes petites et moyennes dans le déploiement sur leur territoire de projets pilotes touchant la mobilité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT qu'IVÉO compte actuellement plus de 30 villes partenaires à travers le Québec, et qu'IVÉO continue à étendre son réseau à travers la province;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan prévoit poursuivre le déploiement de projets touchant le concept de ville intelligente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite bénéficié de l'accompagnement d'IVÉO pour le déploiement de projets son territoire et souhaite également bénéficier de l'échange d'expériences avec les autres villes membres du réseau;

CONSIDÉRANT que le coût d'adhésion à IVÉO est de 2 500 \$ plus taxes par année pour les villes de moins de 50 000 habitants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan adhère à IVÉO pour l'année 2021 pour un montant de 2 874,38 \$;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-494.



No de résolution

20-12-439



5.3 Pétition de citoyens de l'île Goyer - Demande d'accès pour les véhicules tout-terrain et motoneiges aux pistes situées du côté ouest de la Route 223 à partir du pont de l'île Goyer et des rues locales de ce secteur

CONSIDÉRANT la pétition reçue de 127 citoyens de l'île Goyer demandant d'obtenir le droit de circuler en quad et en motoneige sur les chemins publics de l'île pour rejoindre et traverser le pont de l'île Goyer;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale du projet n'est pas démontrée, ces signatures représentant 60 résidences sur environ 300;

CONSIDÉRANT qu'un règlement spécifique prévoyant des conditions et heures de circulation pour les véhicules hors route sur les chemins municipaux doit être soumis au Conseil pour adoption;

CONSIDÉRANT que les conditions spécifiques au règlement de la Ville demande une coordination avec le service de police et qu'elles pourraient être difficiles à faire respecter;

CONSIDÉRANT qu'aucune étude n'a été réalisée pour démontrer la primauté de la sécurité des autres usagers de la route si la Ville autorise la circulation des VHR sur les rues de l'île, sur le pont et sur la 223;

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports du Québec (MTQ) doit autoriser l'implantation d'une traverse sur la Route 223 et que cette demande doit être faite par un Club d'utilisateurs de VHR;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a aucun indice à l'effet que le MTQ accepterait l'implantation d'une traverse de la Route 223 à l'entrée de l'île Goyer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE refuser la demande de permettre la circulation de véhicules hors route sur les voies publiques de l'île Goyer pour rejoindre les pistes de Quads et de Motoneiges situées du côté ouest de la Route 223.



No de résolution

6 FINANCES

20-12-440

6.1 Déboursés du mois - Novembre 2020

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2020 pour un montant de 56 767,76 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 726 277,54 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Novembre 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 19 octobre 2020 au 15 novembre 2020.

20-12-441

6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Novembre 2020

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

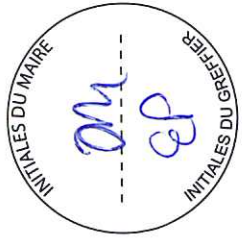
D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir la dépense anticipée au projet réaménagement 112/Carrière

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 000 \$	Services scientifique et génie	02-315-00-411

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 000 \$	Immobilisation revenus de fonctionnement	03-100-00-530



No de résolution

b) Afin de couvrir l'achat de vélos à pneus surdimensionnés

Montant	Description du poste	Numéro de poste
11 000 \$	Fêtes communautaire	02-701-60-519

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
11 000 \$	Autres biens non-durables	02-701-90-699

c) Afin de finaliser les travaux de drainage sur l'Île Demers

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000

Au poste suivant :

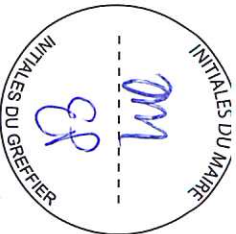
Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Immobilisations à même les revenus	03-100-00-530

20-12-442

6.4 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du centre multifonctionnel et décrétant un emprunt de 1 945 500 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère, du règlement 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du centre multifonctionnel et décrétant un emprunt à long terme de 1 945 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 1 750 950 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du centre multifonctionnel et décrétant un emprunt à long terme de 1 945 500 \$.

20-12-443

6.5 Autorisation de paiement - Factures - Entretien et soutien des applications informatiques - PG Solutions inc. - 89 408,03 \$

CONSIDÉRANT les factures CESA 39683, CESA 37689, CESA 40209 et CESA 38609 de l'entreprise PG Solutions inc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des factures CESA 39683, CESA 37689, CESA 40209 et CESA 38609 pour un montant de 89 408,03 \$ taxes incluses, en vertu des contrats d'entretiens et soutien aux diverses applications du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 à l'entreprise PG Solutions inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-527 sous réserve du budget 2021.

20-12-444

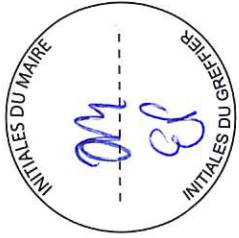
6.6 Octroi du contrat - Acquisition de mobilier (chaises et fauteuils) - Futur hôtel de ville - Unique mobilier de bureau - 40 848,82 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition de mobilier (chaises et fauteuils) pour le futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :



No de résolution



La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de mobilier (chaises et fauteuils) pour le futur hôtel de ville, à l'entreprise Unique mobilier de bureau pour un montant de 40 848,82 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe budgétaire 20-13 requise et financé par le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues sont payables par le fonds des immobilisations, financés par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2021.

6.7 Dépôt annuel - Politique de gestion des surplus

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier des indicateurs reliés à la politique de gestion des surplus.

7 TRAVAUX PUBLICS

20-12-445

7.1 Autorisation de signature - Acte de cession - Boisé Carignan - Lots 6 082 480 et 6 206 071, correspondant à une partie du boulevard Désourdy, et 5 908 969, correspondant à une partie de la rue Léon-Paré

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

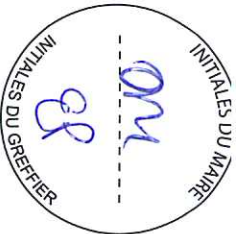
D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession des lots 6 082 480 et 6 206 071, correspondant à une partie du boulevard Désourdy, et 5 908 969, correspondant à une partie de la rue Léon-Paré et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

20-12-446

7.2 Octroi de contrat - Achat de diesel clair et coloré 2021-2022-2023 - Les Huiles Thuot et Beauchemin Inc. - 30 000 \$/année

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de diesel clair et coloré pour les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de diesel clair et coloré à l'entreprise Les huiles Thuot et Beauchemin Inc. pour les années 2021, 2022 et 2023 pour un montant de 30 000 \$/année;

QUE les prix du diesel seront ceux fixés à la rampe de chargement dudit fournisseur à la date de livraison;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-310-00-631, 02-412-00-631 et 02-415-00-631.

20-12-447

7.3 Octroi de contrat - Entretien des compresseurs de l'usine d'eau potable pour cinq (5) ans - Entreprise L.M. inc. - 21 653,63 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un octroi de contrat de gré à gré afin pour l'entretien des compresseurs de l'usine d'eau potable pour une durée de cinq (5) ans;

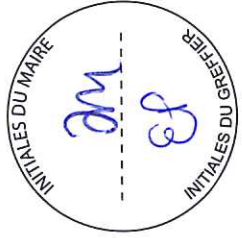
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien préventif biannuel, des compresseurs Atlas Copco de l'usine d'eau potable, à Entreprise L.M. Inc. au montant total de 21 653,63 \$ pour cinq (5) ans, incluant pièces, main-d'œuvre et déplacement et débutant le 1^{er} janvier 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411.



No de résolution

20-12-448

7.4 Octroi de contrat - Entretien et réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires - Électrel inc. - 99 303,91 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien et la réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien et la réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, à l'entreprise Électrel Inc. pour un montant annuel de 99 303,91 \$ taxes incluses, pour 2021, 2022 et 2023;

QUE le Conseil se réserve le droit d'utiliser les deux (2) années d'option;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-310-00-522, 02-701-50-519, 02-701-20-522, 02-701-30-522, 02-701-30-523, 02-412-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-529, 02-415-10-529, 02-415-20-529 et 02-340-00-521.

20-12-449

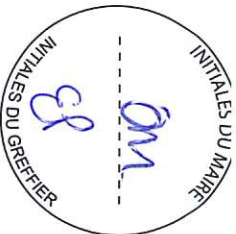
7.5 Ajout au contrat - Entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable 2020 - Électrel inc. - 23 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-330 octroyant le contrat pour l'entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable 2020 à l'entreprise Électrel inc.;

CONSIDÉRANT que des travaux additionnels devront être effectués d'ici la fin de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'AUGMENTER le contrat d'entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable 2020, à l'entreprise Électrel inc. pour un montant supplémentaire de 23 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-310-00-522, 02-701-50-519, 02-701-30-522, 02-412-00-529 et 02-415-00-529, sous réserve d'un transfert budgétaire provenant des postes budgétaires 02-330-00-628 et 02-415-00-521.

20-12-450

7.6 Octroi de contrat - Surveillance et prévision des crues et installation d'une station météo dans le secteur Grande-Allée - Hydro Météo - 40 693,74 \$

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-405 octroyant le contrat de surveillance et prévision des crues pour la saison 2020-2021 ainsi que l'achat et l'installation d'une station hydrométrique dans le secteur Grande-Allée à la firme Hydro Météo;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le montant total du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la firme Hydro Météo afin d'effectuer la surveillance et la prévision des mouvements de glace, d'embâcles et de blocage par frazil ainsi que la surveillance et la prévision des crues printanières pour la somme de 21 182,99 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat et l'installation d'une station hydrométrique près de la rue Grande-Allée, selon l'offre de service proposée par la firme Hydro Météo pour la somme de 19 510,75 \$ taxes incluses;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 20-11-405;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.



No de résolution

20-12-451

7.7 Analyse - Demande de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Camionnage sur les chemins Brunelle et Salaberry

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'autoriser le camionnage sur le chemin Brunelle et une partie du chemin Salaberry jusqu'à l'entreprise P.A. Recyclage;

CONSIDÉRANT que la levée de l'interdiction aurait pour effet que les véhicules lourds de la compagnie P.A. Recyclage devront utiliser le chemin Brunelle pour rejoindre le système autoroutier;

CONSIDÉRANT l'état du chemin Brunelle;

CONSIDÉRANT que les camionneurs peuvent présentement passer par l'avenue des Pins à Saint-Jean-sur-Richelieu pour aller rejoindre la Route 104 à Laprairie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE décliner la demande de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour lever l'interdiction de camionnage sur une partie des chemins Salaberry et Brunelle.

20-12-452

7.8 Adhésion et participation - Programme d'excellence en eau potable (PEXEP) - 1 724,63 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan procédera prochainement à la mise à niveau de l'usine d'eau potable;

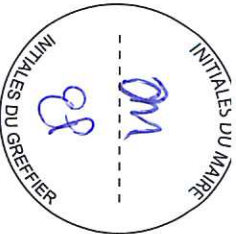
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le programme d'excellence en eau potable (PEXEP) se veut un programme d'amélioration continue et d'optimisation dans le domaine de l'eau potable

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADHÉRER au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP), volet traitement au montant de 1 724,63 \$ pour l'année 2021;



No de résolution



Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411 pour l'année 2021.

20-12-453

7.9 Autorisation de délégation - Participation aux tables de concertation à titre de partenaire du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole de la Montérégie-Est - Nature-Action Québec

CONSIDÉRANT que l'organisme Nature-Action Québec a pour mission de protéger l'environnement, de sauvegarder la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie des gens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan possède des milieux naturels à fort potentiel environnemental;

CONSIDÉRANT que la participation aux tables de concertation à titre de partenaire au Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole de la Montérégie-Est de Nature-Action Québec permettra d'identifier, de reconnaître et de prioriser les interventions dans les milieux naturels de la région, ainsi que de préserver et de valoriser les richesses naturelles du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan participe à titre de Partenaire au Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole de la Montérégie-Est de Nature-Action Québec;

DE déléguer madame Jessica Marion, chef de division - Projets et membre du comité de développement durable de la Ville, à représenter la Ville aux tables de concertation du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole de la Montérégie-Est de Nature-Action Québec.

20-12-454

7.10 Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement - Prolongement des infrastructures rue Albani

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite effectuer de travaux de prolongement des infrastructures des rues Albani et Marie-Anne;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu du 3e paragraphe de l'alinéa 1 de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), (anciennement article 32 du LQE);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la Ville de Carignan prenne certains engagements en lien avec la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

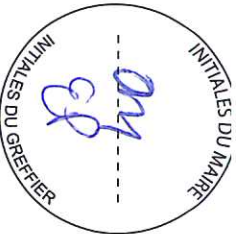
La conseillère Anne Poussard vote contre;

QUE la Ville de Carignan mandate CIMA+ à soumettre, pour et au nom de la Ville de Carignan la demande d'autorisation concernant les travaux de prolongement des infrastructures des rues Albani et Marie-Anne auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22, de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation;

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) de son autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement relativement aux travaux d'aqueduc, d'égouts, de drainage, de voirie dans le prolongement des rues Albani et Marie-Anne à Carignan;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre, si requis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante (60) jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux et les autorisations accordées;

QUE la Ville de Carignan s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien spécifiant qu'il n'y a pas de problématique d'inondation ou d'érosion en aval du point de rejet du projet;



No de résolution



QUE le conseil municipal autorise le paiement par chèque d'un montant de 692,00 \$ à l'ordre du Ministre des Finances et de l'Économie du Québec.

20-12-455

7.11 Programmation des travaux révisés - Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE :

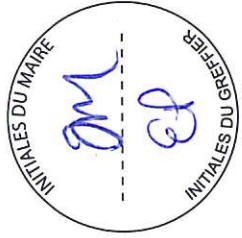
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Carignan s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Carignan approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 modifiée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Carignan s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;



No de résolution



QUE la Ville de Carignan s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Carignan atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 modifiée ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

20-12-456

7.12 Embauche - Technicienne en gestion des eaux

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Philippe Bibeau-Villiard, chef de division - Projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Caroline Martin à titre de technicienne en gestion des eaux;

QUE cette embauche soit effective à compter du 14 décembre 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-151.

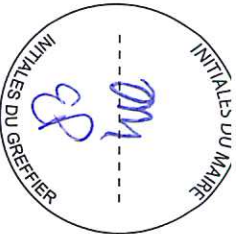
8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-12-457

8.1 Autorisation d'agir à titre de co-demanderesse - Demande à la CPTAQ - Usage non-agricole - Lots 2 599 523, 3 636 337 et 2 599 530

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation visant le remplacement des usages publics par une usine d'enrobés et de produits bitumineux sur les lots 2 599 523, 3 636 337 et 2 599 530 du cadastre du Québec par Construction DJL Inc. (ci-après la "demanderesse");

CONSIDÉRANT que la demanderesse, a fait une demande de rencontre publique auprès des commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de présenter des observations supplémentaires;



No de résolution



CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville de Carignan effectue également des représentations à titre de co-demanderesse lors de cette rencontre publique demandée par Construction DJL Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

QUE la Ville de Carignan appuie la demande d'autorisation de Construction DJL Inc. et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le tout tel qu'amplement décrit dans le document préparé par la firme Ressources environnement inc.;

DE demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la Ville de Carignan puisse agir à titre de co-demanderesse dans le cadre de la demande d'autorisation visant le remplacement des usages publics par une usine d'enrobés et de produits bitumineux sur les lots 2 599 523, 3 636 337 et 2 599 530 du cadastre du Québec.

20-12-458

8.2 Demande de dérogation mineure 2020-033 – Lot 2 601 383 – 1215, rue Jean-Vincent

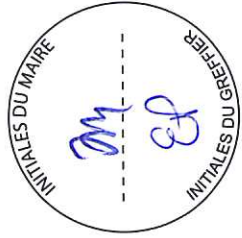
CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure pourrait empêcher la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure et ne crée aucun préjudice aux voisins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la distance entre le garage détaché et la ligne latérale de terrain, c'est-à-dire 0,88 mètre au lieu de 1 mètre tel qu'exigé par le règlement de zonage en vigueur pour la propriété sise au 1215, rue Jean-Vincent, soit le lot 2 601 383.



No de résolution

20-12-459

**8.3 Demande de PIIA 2020-031 – Lot 2 343 386 – 3454,
chemin Sainte-Thérèse**

CONSIDÉRANT que les modifications demandées n'altèrent pas le style architectural qui a déjà été accepté dans les demandes précédentes;

CONSIDÉRANT que les modifications demandées n'affectent pas la valeur du projet;

CONSIDÉRANT que le bois est un revêtement extérieur plus durable que l'acrylique;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du Règlement no 487-U sur les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les modifications demandées dans le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée pour la propriété sise au 3454, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 2 343 386.

20-12-460

**8.4 Autorisation de signature - Permis de lotissement -
rue Henriette**

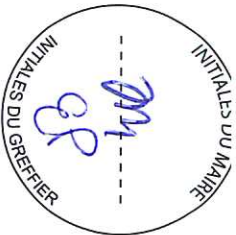
CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale permet le remplacement du lot 3 032 244 par les lots 6 398 293 et 6 398 294 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale est effectuée dans le cadre de la vente d'une partie du lot 3 032 244 situé en arrière-lot de la propriété sise au 2304, rue Henriette;

CONSIDÉRANT que l'approbation du propriétaire doit être signée par la Ville pour le dépôt des lots au cadastre du Québec;

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'approbation du propriétaire pour le remplacement du lot 3 032 244 par les lots 6 398 293 et 6 398 294 selon le plan cadastral préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, plan daté du 30 septembre 2020, sous la minute 41573.



No de résolution

20-12-461

**8.5 Approbation - Plan d'aménagement d'ensemble pour
la zone H-572 - Chemin Sainte-Thérèse**

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble présenté représentant le projet domiciliaire de la zone H-572, situé sur le chemin Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble présenté respecte les critères d'évaluation relatifs au Règlement no 488-U sur les plans d'aménagement d'ensemble, applicables à la zone H-572;

CONSIDÉRANT que la contribution pour fins de parc a été établie à raison de 8,5 % de la superficie du projet en espace parc, tel qu'illustré sur le plan d'implantation effectué par Vital Roy, arpenteur-géomètre, ainsi que 1,5 % en compensation monétaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'aménagement d'ensemble pour le projet domiciliaire de la zone H-572, situé sur le chemin Sainte-Thérèse, tel qu'illustré sur le plan de CBA Architectes, numéro 020851, daté du 21 septembre 2020;

LE tout conditionnellement à l'aménagement d'un écran visuel (arbres ou arbustes) près de la limite latérale du projet et des propriétés construites sur la rue Bourgelas.

20-12-462

**8.6 Autorisation - Nouveau panneau-réclame aux abords
de l'autoroute 10**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Carignan est en faveur de l'ajout d'un panneau-réclame sur le lot numéro 3 016 361 appartenant à la Ville et situé près de l'autoroute 10;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 32-20-33 amendant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement prévoit interdit l'ajout de nouveau panneau-réclame sur le territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 32-20-33 amendant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement est en cours d'adoption;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ajout d'un panneau-réclame sur le lot 3 016 361 appartenant à la Ville de Carignan et situé près de l'autoroute 10;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la MRCVR.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Demande d'aide financière - Paroisse Saint-Joseph de Chambly - Programme reconnaissance - 100 \$

20-12-463

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Paroisse Saint-Joseph de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Paroisse Saint-Joseph de Chambly, une aide financière d'un montant de 100 \$, dans le cadre du programme reconnaissance;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

10.2 Demande d'aide financière - Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster - Paniers de Noël 2020 - 300 \$

20-12-464

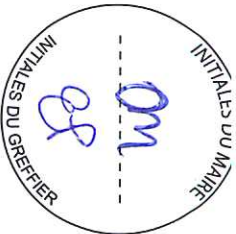
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre des paniers de Noël 2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.



No de résolution

20-12-465

10.3 Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chamby - Guignolée 2020 - 2 000 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chamby;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chamby, une aide financière d'un montant de 2 000 \$, dans le cadre de la guignolée 2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-701-60-519.

20-12-466

10.4 Modifications - Comité familles et aînés

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-269;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le nom du Comité familles et aînés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le mandat de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le nom des membres du comité;

EN CONSÉQUENCE:

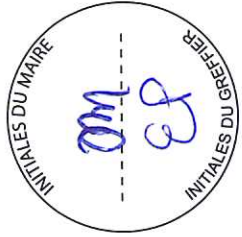
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE renommer le comité existant par Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés;

DE rajouter le mandat du comité c'est-à-dire de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action;

DE nommer les personnes suivantes pour un mandat de trois (3) ans en date de la présente résolution :

- Edith Labrosse;
- Diane Morneau;
- Mélissa Gagnon;
- Corine Laurenti Javiez;
- Donald Deschênes.



No de résolution

DE nommer madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire comme responsable administrative de la Ville dans ce dossier.

20-12-467

10.5 Dépôt - Entente de développement culturel 2021 à 2023 et nomination du mandataire

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications offre aux municipalités la possibilité de convenir d'une entente de développement culturel permettant de conjuguer nos efforts réciproques pour positionner la culture comme un facteur qui contribue au mieux-être collectif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite miser sur le développement d'activités culturelles afin d'améliorer la qualité de vie se ses citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté de structurer davantage l'intervention de la Ville de Carignan en culture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, afin de convenir d'une entente triennale (2021-2023) de développement culturel;

QUE le conseil municipal de Carignan autorise madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à agir comme mandataire de la Ville de Carignan pour donner suite à ladite entente après que son acceptation aura été confirmée.

20-12-468

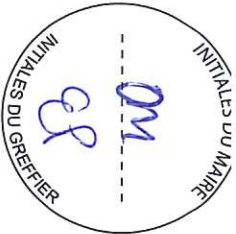
10.6 Création d'un nouveau comité consultatif - Comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que la Ville procédera à la rédaction d'une politique culturelle et son plan d'action;

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-49;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE créer le Comité consultatif culturel :

Ayant comme mandat :

- Participer à l'élaboration de la politique culturelle;
- Élaborer le plan d'action;
- Faire le suivi de l'entente de développement culturel.

Composé :

- Un à deux membres du conseil municipal;
- Quatre à six représentants de divers secteurs culturels (arts visuels, arts de la scène, métiers d'art, littérature/bibliothèque, histoire/patrimoine, amateurs, professionnels), ceux-ci étant citoyens ou œuvrant sur le territoire;
- Fonctionnaire désigné: Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

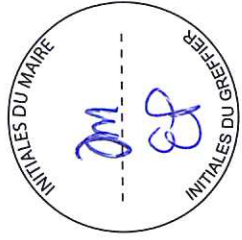
11 RÉGLEMENTATION

11.1 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télécommunications pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt de 125 100 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 530 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour le secteur Carignan sur le golf décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 125 100 \$.

11.2 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télécommunications pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt de 100 900 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 531 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télécommunications pour le secteur Sainte-Thérèse décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 100 900 \$.



No de résolution



11.3 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt de 741 400 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 532 (2020) autorisant les travaux de mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries pour l'usine d'eau principale décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 741 400 \$.

11.4 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 533 (2020) autorisant la mise aux normes de l'usine de production de l'eau potable, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 928 900 \$.

20-12-469

11.5 Annulation - Résolution 20-08-322 - Adoption - Règlement d'emprunt 529 (2020) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant un emprunt de 2 508 400 \$

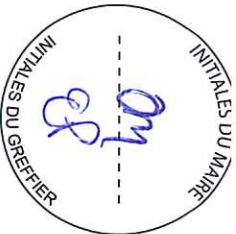
CONSIDÉRANT les résolutions 20-06-228 et 20-08-322;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite revoir certains éléments entourant le processus d'approbation du règlement d'emprunt no 529 (2020) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 508 400 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ANNULER la résolution 20-08-322 adoptant le règlement d'emprunt no 529 (2020) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 508 400 \$;



No de résolution



D'ARRÊTER le processus d'approbation réglementaire du règlement d'emprunt no 529 (2020) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 508 400 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

20-12-470

11.6 Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

20-12-471

11.7 Avis de motion - Projet de règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux.

20-12-472

11.8 Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.



No de résolution

20-12-473

- 11.9 Avis de motion - Projet de règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2021.

20-12-474

- 11.10 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 529 (2021) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt de 2 853 500 \$**

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement d'emprunt et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 529 (2021) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 853 500 \$.

20-12-475

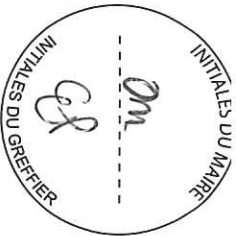
- 11.11 Avis de motion - Projet de règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mésestantes visées par l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 534 (2021) relatif à l'intervention d'un conciliateur-arbitre sur les mésestantes visées par l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales.

20-12-476

- 11.12 Avis de motion - 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue**

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le 1er projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.



No de résolution

20-12-477

11.13 Avis de motion - Projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U (PAE chemin Sainte-Thérèse)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 487-U.

20-12-478

11.14 Adoption - Projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U (PAE chemin Sainte-Thérèse)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U.

20-12-479

11.15 Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE Sainte-Thérèse)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le 1er projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-12-480

11.16 Adoption - 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE chemin Sainte-Thérèse)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-12-481

11.17 Adoption - Règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-11-U modifiant le règlement de zonage 483-U.

20-12-482

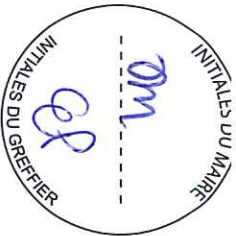
11.18 Adoption - Règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U - Établissant des normes de gradation de densité et l'intégration visuelle des zones H-137, H-139 et H-140

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-12-U modifiant le règlement de zonage 483-U.



No de résolution

20-12-483

11.19 Adoption - Second projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

20-12-484

11.20 Adoption - Règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 456-3-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

20-12-485

11.21 Adoption - Règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U - Définissant les largeurs minimales d'emprise et de chaussée pour une rue à sens unique

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 484-2-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.

20-12-486

11.22 Adoption - Règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 485-2-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U.

20-12-487

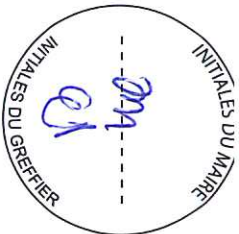
11.23 Adoption - Règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$.



No de résolution



12 INFORMATIONS

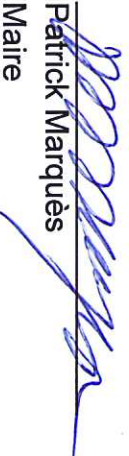
13 DIVERS

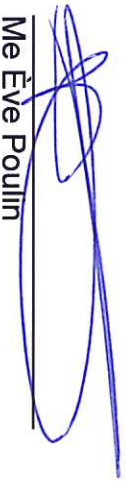
20-12-488

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 04.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière